

---

## Déclaration de politique générale

---

Au cours de la séance du Conseil communal du 28 juin 2001, le nouveau Collège a présenté sa déclaration de politique générale pour la législature 2001-2006.

Nous publions ci-après, cette déclaration qui a fait l'objet d'un débat et a été approuvée par le Conseil par 22 voix pour, 2 voix contre et 11 abstentions.

Déclaration de politique générale du Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Uccle - Législature 2001-2006.

La loi du 5 février 2001 a inséré un article 242 bis dans la nouvelle loi communale qui est libellé comme suit : " Dans les trois mois après l'élection des échevins, le Collège soumet au Conseil Communal un programme de politique générale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ".

Le Collège ayant été élu le 5 avril 2001 a dès lors l'honneur de présenter son programme au Conseil Communal.

Uccle est la deuxième commune de la Région bruxelloise au niveau de la superficie et la quatrième quant à la population.

De nombreux défis se présentent à l'autorité communale.

Citons notamment :

- La valorisation du cadre de vie.
- Une meilleure mobilité et le changement des habitudes de déplacement.
- L'amélioration de la sécurité et de la prévention.
- Des politiques coordonnées de l'action sociale et de la jeunesse.
- Le développement des politiques culturelle et sportive.
- La promotion du logement social et moyen.
- La lutte contre la pollution et les nuisances.
- L'intensification des efforts en matière de propreté publique et de gestion des déchets.
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi.
- Une démocratie participative rapprochant le citoyen et le politique.

Il y aura lieu dans le cadre de ces différents objectifs d'améliorer la collaboration avec les autres niveaux de pouvoir : Etat fédéral, Région bruxelloise et avec les communes voisines.

La qualité de l'accueil et de l'information du citoyen, l'écoute et le dialogue avec celui-ci constituent trois axes essentiels.

Le Collège et la majorité communale entendent améliorer l'information communale et développer la participation notamment par l'organisation de réunions d'information dès le stade d'avant projet d'espaces publics importants, une meilleure information et meilleure coordination des chantiers, le développement du site communal sur Internet, une meilleure diffusion des travaux du Conseil Communal.

La possibilité d'accès des formations démocratiques siégeant au Conseil Communal et des associations locales représentatives au journal communal sera étudiée.

La qualité de vie est étroitement liée à notre cadre de vie. Le Collège et la majorité communale entendent poursuivre l'amélioration de l'espace public et sa décoration par des œuvres d'art ; il y aura lieu de veiller à l'entretien des nombreux espaces verts

communaux et à la préservation des intérieurs d'îlots.

La commune continuera bien entendu à s'opposer au projet d'incinérateur à Drogenbos.

L'égouttage de la partie sud est de la commune et la lutte contre les pollutions et nuisances aussi bien visibles que non visibles sont des actions essentielles à développer et, une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie sera poursuivie.

Les infractions en matière d'environnement et de propreté devront être mieux verbalisées, notamment dans la perspective de la nouvelle législation sur les amendes administratives.

Le Collège entend poursuivre une politique d'aménagement du territoire et de l'urbanisme soucieuse de l'intérêt général et de la préservation d'un cadre de vie conforme aux objectifs du Plan Communal de Développement.

L'établissement d'un plan communal de mobilité sera également une priorité du Collège et de la majorité communale. Au delà d'un simple plan de circulation, il s'agira de promouvoir la mobilité dans des conditions de sécurité satisfaisantes pour tous les types d'usagers ce qui suppose un changement dans les habitudes de déplacement. Il prévoira notamment la création de zones 30 et d'itinéraires cyclables communaux.

Pour favoriser la mobilité, le Collège entreprendra les démarches nécessaires afin de concrétiser le RER. **Il s'opposera toutefois à l'élargissement de 2 à 4 voies de la ligne de chemin de fer 124.**

Il agira en concertation avec les autres communes bruxelloises en vue d'instaurer une limite de circulation des véhicules poids lourds.

Le Collège examinera la possibilité de création de cartes de stationnement pour riverains.

Uccle n'est pas une commune sociologiquement uniforme. Il faudra prendre en compte cette réalité et orienter prioritairement l'action sociale vers les populations les plus fragiles et les quartiers moins favorisés.

Des coordinations efficaces entre les politiques menées et les différents acteurs concernés - commune, C.P.A.S. S.U.L. associations à caractère social - devront être développées.

Le Collège invitera le Président du C.P.A.S. à présenter chaque année au Conseil Communal un rapport sur l'état de la pauvreté dans la commune.

Le Collège interviendra auprès de la Société Uccloise du Logement pour qu'elle organise en son sein un service social.

Conformément au Plan Communal de Développement une quatrième crèche communale sera construite.

Les aides et services à domicile seront accrus.

Une maison des seniors devra être créée au centre de la commune.

Le Collège veillera à mener une politique très active en faveur des personnes handicapées

Le Collège a confié à un seul Echevin la politique de la Jeunesse. Il faudra mener dans ce secteur une politique coordonnée qui réponde aux besoins des enfants et des adolescents et qui les associe à sa conception.

Dans ce cadre une maison des jeunes sera créée et des infrastructures comme les plaines de jeux seront développées.

Des expériences intergénérationnelles seront initiées.

L'enseignement communal doit rester un enseignement de qualité ! Une attention particulière doit être réservée dans l'enseignant fondamental à l'éducation à la citoyenneté et à la lutte contre l'échec scolaire.

Parmi les nouvelles initiatives à mener figure la création de classes maternelles dans l'enseignement spécial. Il faudra également favoriser les concertations entre les différents acteurs.

Le Collège veillera à poursuivre les investissements nécessaires pour les bâtiments scolaires et leur équipement.

Le Collège est soucieux de renforcer la sécurité des personnes et des biens ; il entend encourager l'action de la police sur le terrain et accroître la présence des agents de proximité ; il étudiera également la possibilité de création de commissariats décentralisés et veillera à réussir l'intégration de notre police dans la nouvelle zone de police que nous formerons avec Auderghem et Watermael-Boitsfort.

La commune participera activement à l'application de peines alternatives en matière pénale.

La sécurité sera également abordée sous l'angle de la prévention : éclairage public, aménagement des espaces publics, programmes sociaux. Le Collège veillera à ce que la police fasse mieux respecter le code de la route et que la sécurité aux abords des écoles soit assurée.

De nombreux besoins culturels et sportifs doivent encore être rencontrés dans notre commune.

Le Collège veillera à favoriser l'accès de tous à la culture. Un centre qui sera à la fois une Maison des Arts et un Musée, sera créé.

Le patrimoine uclois devra être mis en valeur. Une Biennale de la jeune création sera mise en route.

Les infrastructures sportives continueront à être développées ; un soutien actif sera accordé aux clubs sportifs développant une politique d'accès des jeunes au sport.

Dans le cadre d'une politique d'accueil aux nouveaux habitants, une meilleure offre de logements devra être présentée. Le pouvoir communal peut agir dans ce domaine par des incitations financières et fiscales et par la rénovation du patrimoine immobilier.

Une attention particulière sera apportée à la rénovation et au développement du logement social.

En ce qui concerne le plateau Avijl, des constructions devront être entamées dans le respect de l'esprit du Plan Particulier d'Aménagement.

Afin de favoriser le développement économique et l'emploi, le Collège veillera à permettre l'installation d'activités économiques compatibles avec l'habitat. La vitalité des centres commerciaux sera renforcée. Un poste de gestionnaire des centres commerciaux sera créé. Les initiatives en matière d'emploi initiées par la commune devront être poursuivies et amplifiées.

Le patrimoine monumental et les sites naturels de la commune seront valorisés du point de vue touristique.

La gestion financière de la commune sera menée de façon rigoureuse et la fiscalité devra être maintenue à un niveau acceptable. Les investissements à mener seront financés partiellement par les réserves financières existantes.

Il faut accroître l'efficacité des services communaux et poursuivre leur modernisation.

Le Collège entend mener une véritable politique collégiale et confiera au Bourgmestre les compétences transversales de l'information communale et de la participation.

L'action sociale, la famille, la petite enfance, le troisième âge, la solidarité nord sud constituent désormais un seul département tandis que l'Echevinat de l'Economie Ucloise sera compétent pour le commerce, les classes moyennes, les différentes entreprises et le tourisme.

En ce qui concerne le personnel communal, le Collège veillera à ce que les promotions et nominations se fassent sur base d'examens et de critères objectifs.

Le Collège entend répondre à ces défis par un travail en synergie tant entre les différents échevinats qu'entre le Collège et le CPAS et par une programmation judicieuse des initiatives et des réalisations.

Telles sont les lignes directrices de la politique qu'entend mener le Collège ucclois durant cette législature et pour laquelle il demande l'appui et la collaboration du Conseil Communal.

